

# LE DROIT À L'ERREUR

## Qu'est-ce que c'est ?

C'est la possibilité de se tromper dans une déclaration sans risquer une sanction dès le premier manquement.



### La loi ESSOC

La loi pour un Etat au service d'une société de confiance (ESSOC) vous offre la possibilité de rectifier une erreur si elle est commise **de bonne foi** et **pour la première fois**.

### Elle ne s'applique pas...

- en cas de retard / d'omission de déclaration, de fraude ou de récidive
- si l'erreur porte atteinte à la santé publique, à la sécurité des personnes / biens
- si l'erreur enfreint les engagements européens et internationaux.



### Les erreurs les plus fréquentes

- oublier transmettre un document
- oublier de déclarer un changement de situation
- faire une erreur dans une déclaration

### Que faire en cas d'erreur ?

Déposez une demande de rectification en ligne le plus rapidement possible via votre Espace Privé, dans la rubrique "contact & échanges" en cliquant sur "corriger mon erreur".

